Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE
ARRETÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°167/2025

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu la demande formulée le 14/08/2025 par Monsieur Mickaël BODIOT pour l'intervention de la société SMBP, Les Vieilles Vignes - CS 40122 - 28637 Berchères-les-Pierres Cedex
Considérant qu'en raison du déroulement de la livraison il y a lieu de réglementer la circulation comme suit ;

ARRETE :

Article 1er : la société SMBP est autorisée à occuper le domaine public rue du Champs Perdu à SAINT-GEORGES-SUR-EURE, au niveau de la propriété sise 6 rue des Matinées, pour une livraison de béton le vendredi 22 août 2025 : camion toupie béton 9m X 2.5m – marges de sécurité 1 mètre de chaque côté – durée de l'intervention 1 heure.
Cette opération entraînera un rétrécissement de la chaussée sur une voie.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, M. BODIOT sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 18/08/2025

Pour le Maire absent
L'Adjoint au Maire
Jacky BOURGOGNE

MAIRIE de SAINT-GEORGES-SUR-EURE 28190

16 rue Jean Moulin 28190 Saint-Georges-sur-Eure – Tel : 02.37.26.74.16 – Fax : 02.37.26.77.40
Courriel : mairie@saint-georges-sur-eure.fr – Site Internet : www.saint-georges-sur-eure.fr